

## HONORAIRES DE VENTE

Transaction minimum	4.500 €
De 45.000 à 100.000 €	10 % TTC
De 100.001 à 200.000 €	7 % TTC
De 200.001 à 300.000 €	6 % TTC
De 300.001 et +	5 % TTC

Dans le cadre d'un montage de dossier ( mise en copropriété, aménagement foncier...) le pourcentage peut varier entre 10 et 15 %

## ESTIMATION ( succession, donation, divorce )

Du Studio au T 2	150 € TTC
Du T 2 et +	200 € TTC
Maison de moins de 100 m <sup>2</sup>	250 € TTC
Maison de plus de 100 m <sup>2</sup>	300 € TTC

## HONORAIRES DE LOCATION

Les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location (bail) et à l'état des lieux d'entrée sont partagés entre le Locataire et le Propriétaire. La part payée par le Locataire ne peut dépasser celle du Propriétaire.

Les frais payés par le Locataire sont plafonnés en fonction de la surface et de la zone géographique.

Les frais de location définis ci dessus , payés par le Locataire ne peuvent dépasser les plafonds suivants :

- 3 €/ m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
- et pour les autres types de frais ( hors état des lieux)
  - 12 €/ m<sup>2</sup> dans les zones au marché locatif très tendu ( zone A bis Duflot et PTZ)
  - 10 €/ m<sup>2</sup> dans les zones au marché locatif tendu (communes ou s'applique

l'encadrement Duflot des loyers et la Taxe sur les Logements vacants, hors zone Abis)  
8 €/m<sup>2</sup> dans les autres zones.

## GESTION

8 % TTC sur la totalité des Encaissements .

Assurance Loyers Impayés SADA : 2,15 % des sommes quittancées

## SYNDIC

Forfait Gestion courante :

Copro de – de 50 lots : 180 € TTC / lot principal

Copro de + de 50 lots : 145 € TTC / lot principal

